

30 mar 2018 -19:31

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mars 2018](#)

Désignation des infrastructures critiques dans le secteur du transport aérien

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot et du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant les infrastructures critiques dans le secteur du transport aérien.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la transposition de la directive européenne 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection.

Le projet définit une infrastructure critique comme une installation, un système ou une partie de celui-ci qui est indispensable au maintien des fonctions vitales de la société, de la santé, de la sûreté, de la sécurité et du bien-être économique ou social des citoyens, et dont l'interruption du fonctionnement ou la destruction aurait une incidence significative du fait de la défaillance de ces fonctions.

Le projet a pour but :

- de permettre la désignation d'infrastructures critiques nationales (NCI) dans le sous-secteur du transport aérien
 - intégration du concept d'infrastructures nationales (NCI)
 - traitement séparé des infrastructures critiques nationales (NCI) et des infrastructures critiques européennes (ECI)
- de clarifier le rôle des services de la direction générale Transport aérien (DGTA) en ce qui concerne la supervision des infrastructures critiques dans ce sous-secteur
- d'aligner le contenu de l'arrêté royal avec le contenu de la nouvelle version de la loi du 1er juillet 2011 sur les infrastructures critiques
- de réajuster les procédures présentes dans l'arrêté royal du 2 décembre 2011

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 décembre 2011 concernant les infrastructures critiques dans le secteur du transport aérien

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>